

CHAMBRE DES DEPUTES

**Projet de
loi portant création d'un Observatoire de la Culture**

Résumé

Le projet de loi sous rubrique crée, sous l'autorité du ministre ayant la Culture dans ses attributions, un Observatoire de la culture chargé de collecter, d'analyser et de publier des données relatives au secteur culturel. Cet observatoire a pour mission de développer des indicateurs et des analyses permettant de mieux comprendre les évolutions du secteur, de formuler des propositions fondées sur ces travaux et d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques culturelles, en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux concernés.

L'Observatoire exerce ses missions en toute indépendance et remet annuellement au Gouvernement un rapport sur ses activités. Il est doté d'un personnel de l'Etat placé sous la coordination d'un coordinateur nommé par le ministre, peut obtenir les données nécessaires auprès des organismes publics dans le respect de la protection des données, et s'appuie sur un comité d'accompagnement scientifique dont l'organisation est fixée par règlement grand-ducal.